

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE
LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2024 À 20h00 AU CENTRE
POLYVALENT SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

Absent :

M. Guillaume Lavoie, conseiller : siège n° : 4

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00

16 personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes d'août 2024
 - 6.3. Avis d'intérêt pour acquisition d'un bâtiment au 295 Principale
 - 6.4. Refinancement d'un montant de 62 500\$ relatif à un emprunt échéant le 9 septembre 2024
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Autorisation de paiements à Jalbert et Pelletier inc.
 - 8.2. Adjudication de contrat pour service d'ingénierie pour réfection d'un réseau d'aqueduc, d'eaux usées et de pluviaux du secteur ouest de la rue Principale
 - 8.3. Autorisation d'appels d'offres pour le propane 2024-2027
 - 8.4. Acceptation de soumission pour réfection de divers toits

- 8.5. Autorisation de signature d'un protocole de déneigement
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Autorisation de paiement à H2O Innovation
 - 9.2. Horaire de collecte des matières résiduelles 2025
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Acquisition de l'Église de Saint-Gabriel-de-Rimouski
 - 10.2. Versement aide financière à la Maison des Jeunes Gaël Toanen
 - 10.3. Autorisation de paiement au Domaine Valga
 - 10.4. Participation financière à la création du plan quinquennal
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
Pas de point à traiter
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-09-138 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque Parent

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-139 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : **Maire**

- MRC : pas de rencontre en août;
- Éolien : des résultats moyens sont à prévoir pour les différents projets;
- Fermeture des Caisses populaires : les rencontres se poursuivent avec Connexion U;
- CAUREQ : Les dossiers avancent et les négociations avec le ministère de la santé aussi.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : **siège n° : 1**
Rien à signaler

- M. Étienne Lévesque, conseiller :** **siège n° : 2**
- Il y aura une conférence de presse le 4 septembre pour la Régie des Matières résiduelles;

24-09-140

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 août 2024 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 août 2024 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #25500 à 25529	32 867.73\$
Dépôt direct # 500518 à 500543	216 627.63\$
Prélèvements #3822 à 3837	13 432.07\$
Salaires élus (Août)	2 883.18\$
Salaires employés (14/07 au 10/08/2024)	42 234.69\$
Salaires pompier (14/07 au 10/08/2024)	1 594.91\$
Total	309 640.21\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-141

6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER AOÛT 2024

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 août 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-142

6.3- AVIS D'INTÉRÊT POUR ACQUISITION D'UN BÂTIMENT AU 295 PRINCIPALE

ATTENDU QUE suite à la fermeture du point de service de la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis-Ouest le bâtiment sis au 295 rue Principale est vacant;

ATTENDU QUE dans un intérêt de développement économique communautaire et social la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désire s'enquérir des coûts d'acquisition du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski déclare son intérêt pour obtenir de l'information relative au prix et au processus d'acquisition auprès de la Caisse Desjardins de la Neigette et Mitis-Ouest pour le bâtiment sis au 295 rue Principale;

QUE la municipalité mandate monsieur Louis-George Lévesque pour la représenter auprès de la Caisse Desjardins Neigette et Mitis-Ouest pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-143

6.4- REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 62 500\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 9 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE le prêt portant sur le règlement d'emprunt 201-09 (rue des Cèdres) arrive à échéance le 9 septembre 2024;

ATTENDU QUE selon le tableau d'amortissement du prêt, il reste cinq ans pour terminer de payer les sommes empruntées;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal accepte l'offre de financement de Desjardins Entreprises selon le tableau d'amortissement suivant :

Échéance	Montant	Taux
9 septembre 2025	11 800,00 \$	5,43%
9 septembre 2026	12 100,00 \$	5,43%
9 septembre 2027	12 500,00 \$	5,43%
9 septembre 2028	12 800,00 \$	5,43%
9 septembre 2029	13 300,00 \$	5,43%
9 septembre 2029	0\$ à renouveler	
	62 500,00 \$	

QUE le conseil municipal autorise messieurs Georges Deschênes maire et monsieur Frédérick Lee directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous les documents relatifs à cette entente de prêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-144

8.1- AUTORISATION DE PAIEMENTS À CONSTRUCTION JALBERT ET PELLETIER INC.

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'emmagasinement de matériel granulaire pour ces opérations;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #30378 au montant de 6 355.25\$ taxes incluses à Les Constructions Jalbert et Pelletier inc.;

QUE la facture #30378 soit imputée au compte # 02-32000-621 (achat pierre et gravier);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-145

8.2- ADJUDICATION DE CONTRAT POUR SERVICE D'INGÉNIERIE POUR RÉFECTION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC, D'EAUX USÉES ET DE PLUVIAUX DU SECTEUR OUEST DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la municipalité à procédé à l'ouverture de soumission le 22 août 2024 pour des services d'ingénierie pour la réfection des infrastructures en eau du secteur ouest de la rue Principale;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues (taxes incluses):

Atkins Réalis	131 500.00\$
Aqua Ingenium	103 224.56\$
Tetrattech	132 727.35\$

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission d'Aqua Ingénium au montant de 103 224.56\$ taxes incluses;

QUE cette charge soit imputée à la TECQ 2024;

QUE les travaux d'ingénierie de ce contrat sont conditionnels à l'approbation de la programmation #1 de la TECQ 2024 par le MAMH;

QUE cette résolution et le document d'appel d'offres font office de contrat pour ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-146

8.3- AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES POUR LE PROPANE 2024-2027

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski utilise du gaz propane pour son garage municipal, son centre polyvalent, sa caserne ainsi que pour la resurfaceuse de l'aréna;

ATTENDU QUE l'actuel contrat prendra fin au 30 novembre 2024

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque Parent

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise monsieur Frédérick Lee directeur général à lancer un appel d'offres de trois ans pour la fourniture en gaz propane pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-147 8.4- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR RÉFECTION DE DIVERS TOITS

ATTENDU QUE les assureurs de bien de la municipalité ont demandé des actions visant la réfection des toits du bâtiment des eaux usées ainsi que le chalet du Centre Desjardins (aréna);

ATTENDU QUE le toit de l'ancienne station de pompage du lac Aqueduc est détérioré;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte les soumissions suivantes pour la réfection des toits de trois bâtiments :

Construction Martin Bérubé entrepreneur général (prix avant taxes)

Bâtiment des eaux usées (tôle)	4 000.00\$
Chalet du Centre Desjardins (tôle)	19 000.00\$
Ancienne station de pompage (tôle)	6 000.00\$

QUE ces charges soient imputées à la TECQ 2024 via le 20% discrétionnaire du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-148 8.5- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski ne déneige pas la Route des Rangs du nord;

ATTENDU QUE la Route des Rangs du nord est un chemin public;

ATTENDU QUE pour la saison 2023-2024 le Domaine Valga a déneigé cette voie de circulation;

ATTENDU QUE les précipitations de neiges lors de cette saison ont été anormalement basses faussant ainsi l'analyse des opérations de déneigement par la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir un protocole d'entente entre les parties afin d'établir les responsabilités de tout un chacun;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désire prolonger d'une autre année soit pour la saison 2024-2025 l'entente avec le Domaine Valga pour le déneigement de la Route des Rangs du nord;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte que le Domaine Valga déneige la Route des Rangs du nord à ses frais pour la saison 2024-2025;

QUE la municipalité accepte que le Domaine Valga puisse avoir recours à de la sous-traitance pour ces opérations de déneigement;

QUE cette résolution ne soit pas une réponse négative à la possibilité que la municipalité prenne à sa charge le déneigement de la Route des Rangs du nord dans le futur;

QUE la municipalité nomme monsieur Frédérick Lee directeur général comme signataire pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour le protocole d'entente sur le déneigement à venir entre les deux parties.

Le vote est demandé par monsieur Étienne Lévesque

Pour	4
Contre	1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

24-09-149

9.1- AUTORISATION DE PAIEMENT À H2O INNOVATION

ATTENDU QUE la maintenance de la station d'épuration en eau potable nécessite l'achat de produits chimiques;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture # CD1056307 au montant de 6 828.94\$ taxes incluses à H2O Innovation;

QUE les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés au compte #02-41200-635 (produits chimiques).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-150

9.2- HORAIRE DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2025

ATTENDU QUE la municipalité a remis sa compétence en gestion des matières résiduelles à la MRC de La Mitis via la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles Matapédia Mitis;

ATTENDU QUE la régie a effectué un appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles dans la Matapédia et La Mitis pour 2025-2029 et qu'à l'ouverture des soumissions le 27 mai 2024 c'est l'entreprise Matrec qui a remporté l'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'appel d'offres définissait les collectes selon les fréquences suivantes :

Déchets : aux trois semaines
Recyclage : aux deux semaines
Organique : à la semaine l'été et aux deux semaines
automne, hiver et printemps.

ATTENDU QUE pour conserver la collecte des déchets aux deux semaines une charge supplémentaire de 12 430.90\$ annuellement serait ajoutée à la facture totale;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte les fréquences de collectes ci-haut mentionnées;

QUE la municipalité répondra ultérieurement à la régie pour la collecte des encombrants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-151

10.1 – ACQUISITION DE L'ÉGLISE DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE le Conseil de Fabrique de Saint-Gabriel a demandé à la municipalité de se positionner dans le dossier de la requalification de l'église;

ATTENDU la volonté de la Fabrique de Saint-Gabriel de requalifier l'église;

ATTENDU QUE l'église de Saint-Gabriel est un bâtiment patrimonial de notre communauté

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski ne désire pas se porter acquéreur du bâtiment de l'église;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski mandate l'organisme Les Témoins d'hier à aujourd'hui de Saint-Gabriel à titre de porteur du projet de requalification de l'église de Saint-Gabriel et que la municipalité soutien l'organisme dans ses demandes de financement pour la protection de ce bâtiment patrimonial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-152

10.2 – VERSEMENT AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES GAËL TOANEN

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski verse annuellement une contribution financière pour le fonctionnement de la Maison des Jeunes Gaëlle Toanen;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie une cotisation de 4 000\$ à la Maison des Jeunes de Mont-Joli inc. pour les activités et le fonctionnement de la Maison des Jeunes Gaëlle Toanen de Saint-Gabriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-153

10.3 – AUTORISATION DE PAIEMENT AU DOMAINE VALGA

ATTENDU QUE la municipalité avait mandaté le Domaine Valga pour la création de modules d'hébertisme au nouveau Parc Fleuriault dans le secteur du Mont-Comi;

ATTENDU les travaux ont été effectués;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture #3250 au montant de 8 048.25\$ au Domaine Valga;

QUE cette somme soit imputée aux apports financiers reçus pour la création du Parc Fleuriault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-154

10.4 – PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CRÉATION DU PLAN QUINQUENNAL

ATTENDU QUE l'organisme Promotion Saint-Gabriel a géré la consultation publique du nouveau plan quinquennal de la municipalité via un questionnaire qui a été passé à la population;

ATTENDU QUE Promotion Saint-Gabriel ne peut compter sur des revenus autonomes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski participe financièrement à hauteur de 500\$ pour soutenir Promotion Saint-Gabriel;

QUE la dépense soit imputée au compte "Route touristique" 02-62200-345.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

24-09-155

13.1 – DEMANDE DE RENCONTRE ANNUELLE AVEC LA NOUVELLE OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION REGROUPEE

ATTENDU QU'un regroupement est prévu entre 6 offices d'habitation;

ATTENDU QUE le plan d'affaire proposé ne prévoit pas de compte-rendu annuel aux municipalités membres de ce regroupement;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au conseil d'administration provisoire de l'Office d'habitation Fleuve et Vallée d'effectuer une rencontre d'information annuelle aux municipalités impliqués par le regroupement afin de répondre à leurs questions et présenter les projets pour chacune des offices d'habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-156

13.2 – OPÉRATION DE NIVELAGE DES ROUTES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à un sous-traitant d'effectuer des opérations de nivelage sur ses routes et chemins;

QUE la dépense soit amortie par les revenus supplémentaires de location d'espaces au Ministère des Transports;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-157

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20h58

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire